



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Etterbeek

Service Aménagement du Territoire -
Urbanisme

Avenue d'Auderghem, 113

B - 1040 BRUXELLES

V/Réf. : 10977 (corr. :)

N/Réf. : AA/ ETB20185_659_AvenueTervuren79

Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Objet : ETTERBEEK. Avenue de Tervuren 79

Demande de permis d'urbanisme portant sur l'aménagement de la zone de recul en zone de jardin, la transformation du sous-sol en garage et le placement d'un ascenseur à véhicules « électriques » sous toiture couverte de gazon. **Avis de la CRMS**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 11/08/2020, reçu le 13/08/2020, nous vous communiquons **les remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/08/2020.

Étendue de la protection

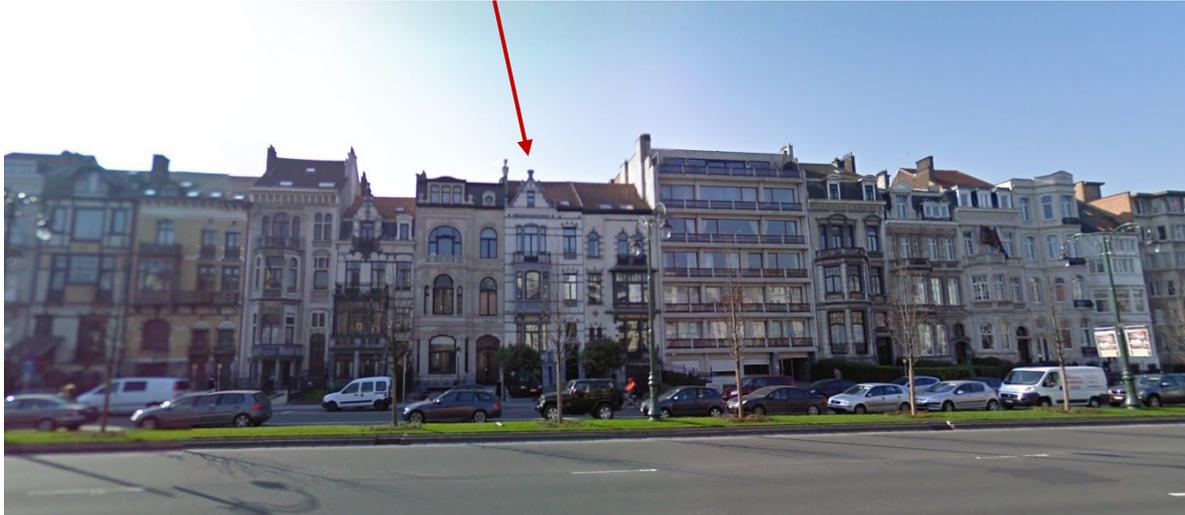


L'immeuble est :

- inscrit à l'inventaire du patrimoine architectural;
- en zone de protection de l'Hôtel de maître éclectique sis 64, avenue de Tervuren, 1040 Etterbeek;
- situé en face de l'ancienne clinique ophtalmologique du docteur Coppez.



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



Google street view



Analyse de la demande

La demande concerne l'aménagement sol en garage et le placement d'un gazon.

MATERIAUX DE FACADES

ELEVATION NORD-OUEST (GRILLES OUVERTES)

ELEVATION NORD-OUEST (GRILLES FERMEES)

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE

PLAN DU SOUS-SOL

COUPE AA'

COUPE BB'

PLAN DE LOCALISATION 1/5000

LEGENDE PLANS

REGION DE BRUXELLES - CAPITALE
COMMUNE DE TETTEREEK

OBJET: DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME POUR LA TRANSFORMATION DE LA ZONE DE REZ-DE-CHAUSSEE ET SOUS-SOL EN GARAGE POUR VOITURE, VÉLO ET SCOOTER ÉLECTRIQUES DANS LE BÂTIMENT EXISTANT

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE, DU SOUS-SOL, COUPE AA' - BB', ELEVATION NORD-OUEST ET PLANS DE LOCALISATION



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN



VUE 1a AVEC ZONE DE REcul TRANSFORMEE EN JARDIN



VUE 2a AVEC ZONE DE REcul TRANSFORMEE EN JARDIN



VUE 3a AVEC ZONE DE REcul TRANSFORMEE EN JARDIN



VUE 1b AVEC ASCENSEUR A ENGINs ELECTRIQUES REMONTES



VUE 2b AVEC ASCENSEUR A ENGINs ELECTRIQUES REMONTES



VUE 3b AVEC ASCENSEUR A ENGINs ELECTRIQUES REMONTES

Documents extraits du dossier

Avis

L'intervention soulève des nombreux questionnements sur la qualité ainsi que la gestion à court et moyen terme de l'aménagement (viabilité d'une pelouse sur un ascenseur ? Qualité paysagère de l'aménagement ? Impact réel sur les grilles en fer forgé ? Conséquence esthétique du remplacement de châssis ? Garantie que le dispositif restera bel et bien fermé ? ...)

Mais plus fondamentalement, autoriser une telle intervention serait un très mauvais signal dans un contexte bruxellois, confirmé par le RRU, où l'on décourage la transformation des zones de recul devant les habitations en espace de stationnement, ces lieux étant dédiés à l'aménagement de jardin d'agrément.

La CRMS rend donc un avis défavorable sur la proposition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. BUP-DPC : C. Smets, M. Kreutz et H. Lelièvre ;
BUP-DU : B.-N. Lemmens, V. Henry ; urban_avis.advies@urban.brussels
Commune : urbanisme@etterbeek.be